



SOMMAIRE

Page 2

Il restera dans notre mémoire

Page 3

Les jours heureux : le 100 % Sécu

Pages 4 et 5

Conséquences de la crise sanitaire sur les finances de la Sécu

Pages 6 et 7

Assemblée générale du 10 mars

Page 8

Vu sur le net

Le PIB en chute de 12 %

Vous vous rappelez le projet de réforme des retraites ?

La valeur du point indexée sur le PIB !!!

Dans la période inédite que nous traversons, il d'autant plus aisé de comprendre que le système de retraite à points "par répartition", voulu par le gouvernement, aurait eu pour effet, s'il avait été en vigueur, de baisser les pensions à court terme en raison notamment de l'importante baisse du PIB (- 12 %). Quant à la "répartition" mise en avant par les défenseur du projet à points, elle aurait eu l'effet escompté par eux.

En effet aujourd'hui les pensions sont maintenues car le système actuel est fondé sur des "prestations définies" obligeant à ajuster les cotisations pour les maintenir.

Avec le système par répartition à la sauce LREM, il s'agit d'un système à "cotisations définies" et en cas de difficultés, ce sont les pensions qui doivent baisser pour s'adapter.

Il y a donc nécessité de continuer à s'opposer fermement à ce projet délétère.

Respiration et réflexions

J'ai essayé de faire marcher ma tête pendant qu'elle était en confinement et je vous en livre ici le résultat. Je continue à lire les nouvelles, à écouter la radio, regarder la TV (mais de moins en moins). Je bricole, je nettoie et parfois je ne fais rien. Outre le bienfait de ne rien faire, la paresse m'invite à la réflexion. Je me dis que tous ces gens qui donnent un avis inutile, qui se répandent dans les médias et qui sont contredits les jours suivants par la réalité des choses, je me dis que tous ces autres gens qui donnent les avis des autres gens, qui ont entendu dire que telle ou telle personnalité était contaminée, oui tous ces gens-là, qui croient faire l'actualité, ne font en fait que du bruit. Ce bruit qui peu à peu s'est apaisé autour de nous, laissant place à la douce quiétude de la nature. On en est presque à pouvoir écouter pousser le printemps.

Alors je me dis que, malgré la Covid-19, c'est peut-être le moment de respirer, oui il me semble que si presque tout est à l'arrêt c'est une respiration qui nous est donnée. A nous de décider ce que nous allons en faire. Nous pouvons faire une révolution, oui une vraie révolution. Faire un tour complet et repartir sur des bases nouvelles, tirées de l'expérience de bases anciennes qui nous ont mené à l'état où nous sommes.

Nous pourrions comprendre que l'argent ne nous rend pas moins vulnérable, qu'il ne protège pas, qu'il ne soigne pas, que ce sont des personnes qualifiées qui font cela. L'argent devient un moyen de palier notre déconvenue face à un ennemi invisible, il sert juste à nous nourrir et à nous procurer les choses essentielles à notre survie. Que nous en ayons beaucoup ne sert à rien. Il faut juste en avoir assez et malheureusement ce n'est pas le cas de tous. Il y a des SDF qui n'ont pas ce moyen suffisant de subsistance, leur vie est en jeu (je n'aime pas cette expression car la vie ne se met pas en jeu) disons plutôt leur vie est menacée.

Pourtant de l'argent on en voit déferler. Les gouvernants trouvent des moyens qu'ils nous refusaient hier. Il y a à la fois, dans cette crise sanitaire, quelque chose de dramatique mais il y a aussi de l'espoir pour les peuples. Oh bien entendu je ne projette aucun espoir sur le genre de personne qui se rue sur les pâtes, le riz ou le papier toilette en se foutant pas mal de ce qui peut arriver aux autres. Ce genre humain-là n'est pas digne de grand chose puisqu'il ne se respecte pas lui-même.

Prendre le temps de repenser l'économie

Ne serait-il pas possible, après ce qui nous arrive, de ne pas redémarrer tête dans le guidon mais de prendre le temps de l'analyse, de repenser l'économie, qu'elle soit régionale, nationale ou mondiale ?

Le temps de respiration qui nous est donné ne doit pas être oublié, ne doit pas être sacrifié, il doit nous être utile. Ce temps de respiration doit nous aider à repenser l'éducation, la production, la valeur même que nous donnons aux choses par le biais de la monnaie, sa répartition non seulement au niveau des entreprises mais, là aussi, au niveau mondial. Ce temps de respiration doit nous oxygéner le cerveau, nous faire réfléchir à une redistribution différente, obligatoire !

Nous avons failli disparaître dans le paraître, contentons-nous de rester vivants dans l'être. Je ne suis pas capable de donner des leçons, je suis juste capable de vous livrer ce que je pense. J'ai lu quelque part, à propos du paraître et de l'être, que l'on distingue la surface et la profondeur, comme on distingue le superficiel du profond. Diderot pensait que l'homme est un être ondoyant et divers, aussi insaisissable que l'eau. Cela nous condamne-t-il à ne jamais pouvoir faire la différence ? Je pense que non et que c'est justement à l'aune de choc comme celui que nous vivons que la différence se fait, la lumière des êtres apparaît naturellement s'ils ne sont pas que dans le paraître.

Il me semble donc, que ce moment de respiration salutaire est à conserver, à ne pas gaspiller et à ne pas oublier dès que tout sera rentré dans l'ordre. Il est pourtant à craindre qu'au sortir de cette crise sanitaire, qui pourrait bien se terminer en une crise sociale, nous ayons devant nous un gouvernement qui n'a pas changé d'objectif, ni de politique sociale, ni de politique économique. Cette respiration sera donc nécessaire pour remplir notre être d'un cri de révolte qu'il faudra porter dans la rue pour nous faire entendre.

La planète elle-même prend un grand bol d'air, allons-nous être assez idiots pour l'asphyxier à nouveau ? Il faut que le capitalisme fasse un grand ménage dans sa maison et qu'il comprenne que la richesse ce n'est pas que monnaie sonnante et trébuchante, dividendes ou actions et stock options, mais aussi une vie avec des touches de bonheur çà et là pour qu'en plus d'être réussie elle soit belle.

Jean-Luc VALEGEAS

Administrateur de la section

Il restera dans notre mémoire



Guy FRESNE
(1929-2020)

Nous avons demandé à Jean-Marie Hellian, qui le connaissait le mieux, de saluer la mémoire de notre camarade.

Guy appartient à cette génération tombée dans le Syndicat du Livre dès maturité venue.

Il passa, comme beaucoup d'entre nous, très tôt dans le labeur. Typographe méticuleux, ordonné, précis, il entra à la fin des années 50, avec l'appui de Constant Fourès, secrétaire du syndicat, au journal «La France» alors dirigé par Caritou, ancien secrétaire du Syndicat du Livre de Bordeaux.

C'est alors que je l'ai connu. À la mise en page, à la ludlow, au clavier TTS, puis à la lino où nous nous sommes côtoyés pendant six ans.

Et, tandis que j'assumais la fonction de secrétaire du comité d'entreprise, il en était le trésorier. C'est à ce poste syndical qu'enfin il défendit âprement les intérêts des camarades les plus anciens n'étant pas transférés au journal «Sud-Ouest» lors de l'absorption de leur entreprise par ce dernier.

En 1968, il devint, à la suite de Georges Rousset, le trésorier du syndicat, jusqu'à sa retraite. Il y fut le militant engagé, studieux, dévoué, organisé, précis dans toutes les tâches qui furent alors les siennes. Son épouse, parallèlement engagée à la gestion de l'INIAG*, y fut elle aussi unanimement appréciée.

Pour ceux qui ont encore le souvenir tenace, il faut se rappeler le rôle de trésorier qu'il effectua pendant la grève de 1972 où sa rigueur, sa patience furent exemplaires et, dans cette épreuve, particulièrement appréciées, comme au journal «Sud-Ouest» qu'il avait rejoint, y devenant correcteur.

La retraite venue, il quitta avec son épouse le 52, rue Francois-Chambrelent à Bordeaux, où il passa une grande partie de sa vie, pour aller à Saint-Jean-Pied-de-Port, espérant trouver auprès de son fils et de sa belle-fille la paix heureuse de retraité. Hélas ! son fils unique décéda brutalement.

Formant avec sa femme un couple solide, il put dans l'apparence poursuivre son chemin, cachant au mieux son immense chagrin.

Il répondait au téléphone à chacun qui souhaitait avoir de ses nouvelles et ne manquait jamais de s'informer de la santé des anciens camarades.

Ce mois de février, il a quitté sa femme, sa belle-fille, emportant avec lui sa sagesse, son honnêteté, sa fidélité, valeurs qui ont guidé son existence.

C'était un excellent ouvrier, un ami fidèle et un confrère attachant. Le syndicat fut pendant soixante ans sa seconde famille.

Adieu Guy. Je sais que nous ne nous reverrons pas. Cela ne peut plus être. Cinquante-cinq ans d'affection et d'amitié réciproques ont nourri notre vie. Ton immense sagesse fut pour chacun un bel exemple d'humanité. Pour moi, une référence.

Jean-Marie HELLIAN

*Institut national des industries et arts graphiques.

Droit à l'autonomie financé par la branche maladie

Comme toute la CGT, l'Union Confédérale des Retraités rejette l'idée d'une nouvelle branche de la Sécurité sociale consacrée à la perte d'autonomie.

C'est une reprise des orientations préconisées par le gouvernement Sarkozy que nous avons combattues, car une branche de plus dans la Sécurité sociale affaiblirait la protection sociale solidaire en fragilisant la base de son financement socialisé.

Non aux fausses solutions

Le financement pourrait être ouvert à des complémentaires, notamment les assurances privées qui n'attendent que ça.

D'autre part, au vu des informations à notre disposition, il apparaîtrait que le Gouvernement prévoit d'augmenter le financement de la perte d'autonomie en réorientant, à partir de 2024, 2,3 milliards d'euros de CSG depuis la CADES (Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale) vers la CNSA (Caisse Nationale de la Solidarité pour l'Autonomie). Ce sont de fausses solutions

La CGT affirme l'universalité de l'assurance maladie. Il s'agit de la renforcer et d'y intégrer la réponse aux

besoins de la perte d'autonomie. La perte d'autonomie doit être traitée de manière globale et non ségrégative pour le vieillissement. Elle nécessite une vraie politique publique articulant prévention, dépistage et prise en charge solidaire avec un droit universel de compensation de la perte d'autonomie.

Ce droit à l'autonomie doit être intégré dans la branche maladie de la Sécurité sociale.

De toute évidence, ces choix de qualité induisent de poser la question du financement de la perte d'autonomie à partir d'un prélèvement sur les richesses créées dans les entreprises, dont les cotisations sociales.

Ce financement n'a de sens que s'il est réellement assuré de manière pérenne et n'est pas tributaire du budget de l'État ou des ressources des familles.

La CGT pose le principe d'un financement solidaire intégral à 100% de la Sécurité sociale, permettant de couvrir tous les aléas de la vie.

Dans ce sens, elle fait des propositions cohérentes et solidaires. Il est urgent de se mobiliser pour un changement de regard sur la vieillesse et obtenir des moyens financiers : le respect, la dignité de nos aînés en dépend

Des décennies de régression sociale

Le retour des jours heureux, c'est le 100 % Sécu

Dans cette période de crise sanitaire, les résultats de 30 ans de politiques de destruction des services publics et de la protection sociale explosent au grand jour.

Et c'est la population qui en paye aujourd'hui un coût humain exorbitant. Depuis des décennies, nous n'avons eu de cesse de dénoncer les restrictions budgétaires comprises dans les Projets de Loi de Finances ou dans les Projets de Loi de Financement de la Sécurité sociale. Nous avons combattu les conventions d'objectifs et de gestion avec leur lot de suppression de postes, la fusion ANPE/ASSEDIC, les regroupements des mutuelles ou des groupes de protection sociale et le manque de financement de la branche de l'aide à domicile...

Nous avons défendu nos conventions collectives, nos salaires, notre retraite, nos emplois mais également les droits des bénéficiaires, allocataires et usagers des organismes sociaux ou du service public pour qui nous travaillons.

Il apparaît clairement que les mêmes personnes qui nous ont conduits volontairement où nous sommes, ne peuvent être celles qui vont nous sortir de cette situation.

Il nous a semblé impensable de continuer les exonérations de cotisations sociales ou leur transformation par la CSG en impôt, la mise en place du CICE ou la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes. La liste serait longue des mauvais coups portés au service public, à la protection sociale et aux droits de salariés ou demandeurs d'emploi, mais c'est pourtant bien l'ensemble de ces décisions qui nous a conduits, aujourd'hui, dans la situation catastrophique dans laquelle nous sommes.

Loi d'urgence : Bosse et Crève !

Bien au contraire, en plein confinement de la population, ce gouvernement a voté une loi d'urgence sanitaire qui met à mal le Code du Travail et le droit des salariés. Il s'est refusé à appliquer le confinement total en fermant les activités non essentielles entraînant des millions de salariés potentiellement au contact du virus, le plus souvent sans les protections nécessaires face à une telle épidémie.

Devant ce mépris de nos vies, il apparaît clairement que les mêmes personnes qui nous ont conduit volontairement où nous sommes, ne peuvent être celles qui vont nous sortir de cette situation.

Nous voulons le retour des jours heureux et une politique plaçant l'humain et l'environnement au centre de ses préoccupations. Il nous faut rétablir, dans les faits et dans les esprits, les principes d'une Sécurité sociale financée par le salaire socialisé qui mettra fin aux exonérations, voire aux suppressions de cotisations sociales.

Ces exonérations, non seulement, n'apportent strictement rien sur le plan de la création d'emplois, mais ne sont que la partie la plus visible de l'iceberg, des cadeaux toujours plus importants, offerts à un patronat, toujours plus avide de profit.

La France a largement les moyens de mener une politique plus ambitieuse de protection sociale, financée à 100 % par la Sécurité sociale. Il s'agit là d'un véritable choix de société qui passe aussi par une autre politique en matière d'emploi et de salaires, qui s'oppose de fait à la financiarisation de l'économie.

Le 100% Sécu, c'est pour :

- **Le droit à la Santé** : une prise en charge totale pour toutes et tous, sans reste à charge sur les médicaments comme sur les soins et les dispositifs de santé, en courte ou en longue maladie, maternité, invalidité, accidents du travail, en ambulatoire ou en hospitalisation.

- **Le droit à la famille** : les prestations familiales doivent être universelles, non imposables, sans condition de ressources et dès le premier enfant. En outre, des droits nouveaux doivent être mis en place pour suivre la transformation de la parentalité, tout en promouvant l'égalité entre les femmes et les hommes. Par ailleurs, l'allocation logement doit être une prestation permettant de réduire les dépenses de logement des personnes modestes quel que soit leur âge et leur type de logement.

- **Le droit à l'emploi** : une indemnisation de tous les demandeurs d'emploi sans exception, y compris les primo demandeurs d'emploi et les salariés précaires, fixée à 80 % du dernier salaire brut (minimum smic) et ce, jusqu'au retour à l'emploi grâce à des missions fondamentales de conseil, d'accompagnement et d'insertion professionnelle s'adressant aux demandeurs d'emploi et aux salariés.

- **Le droit à la retraite** : une pension basée sur la répartition. L'âge de 60 ans doit redevenir l'âge légal de départ et le repère collectif au droit à la retraite. Les départs anticipés en retraite doivent être confortés et reconnus pour les salariés en carrière longue, les assurés handicapés, et ceux exposés à des conditions de travail pénibles, insalubres ou à risques.

Le montant des pensions, a minima, doit se calculer sur les 10 meilleures années et/ou 75 % du dernier salaire brut. Enfin celles-ci doivent être indexées sur l'évolution des salaires.

- **Le droit à compensation de la perte d'autonomie** : une prise en charge totale pour toutes et pour tous quel que soit le type de prestation choisie (domicile, EHPAD...).

Quelles sont les conséquences de la crise du Covid19 sur les finances de la Sécurité sociale ?

Cette analyse est extraite d'un document plus complet publié le 20 avril par la Confédération. Il évoque les diverses conséquences de la crise du Covid19 sur les finances de la Sécurité sociale, en s'appuyant sur les informations qui ont été fournies au Conseil d'administration de l'ACOSS. Elle vise aussi à donner quelques éléments d'appréciation sur les conséquences de la récession prévisible, et ses effets sur la dette de la Sécurité sociale. Elle s'attache à étayer l'idée que ce déficit, qui correspond au jeu normal de ce que les économistes nomment « les stabilisateurs automatiques » et qui correspondent au rôle « d'amortisseur social » de la Sécurité sociale n'a rien de dramatique, et que rien ne serait pire que d'engager, quand nous serons sortis de cette crise, une politique d'austérité qui se traduirait par un affaiblissement des politiques sociales, qui n'ont que trop souffert des politiques austéritaires de ces 10 dernières années, avec les conséquences dramatiques que chacun peut observer à l'occasion de la crise actuelle..*

Une baisse importante des ressources de la Sécurité sociale

Des risques financiers importants pèsent sur le financement de la Sécurité sociale :

- La possibilité de report des cotisations peut se faire sur simple déclaration. Potentiellement, les entreprises peuvent reporter de 3 mois leurs échéances, sans avoir de comptes à rendre. L'obligation est toutefois un peu mieux encadrée pour les grandes entreprises.

- En cas de passage au chômage partiel, les indemnités sont totalement exonérées de cotisations sociales.

- Normalement, les échéances de cotisations sont reportées et non annulées. Toutefois, le ministre Bruno Le Maire a indiqué clairement que si les entreprises sont en difficulté ces cotisations seraient remises. Le ministre du budget Gérald Darmanin a indiqué que les cotisations sociales des cafés et des restaurants seraient purement et simplement annulées, ce qui représentera une perte de recettes de 750 millions d'euros pour la Sécurité sociale.

Une récession d'une ampleur considérable

L'économie française est officiellement entrée en récession avec une prévision de croissance de -8 %. Toutefois du point de vue des recettes de la Sécurité sociale ce n'est pas la croissance du produit intérieur brut (PIB), mais celle de la masse salariale dont dépend le montant des cotisations ainsi que le rendement de la CSG (qui repose à 70% sur les salaires).

Côté dépenses, si les dépenses de retraites ne seront pas impactées, il n'en est pas de même des dépenses d'assurance-maladie par la montée des indemnités journalières et surtout la hausse des dépenses hospitalières liées au Covid estimées à 8 milliards d'euros.

Sous l'effet conjugué de la baisse des recettes et de la hausse des dépenses d'assurance maladie, il résulte une augmentation importante du déficit de la Sécurité sociale, qui devra être financé par endettement. Ce déficit est aggravé par la décision du gou-

vernement de ne pas soumettre à cotisations sociales la prime accordée aux soignants, tout comme celle dont bénéficieront les fonctionnaires ayant travaillé pendant le confinement.

Et le « jour d'après ? »

La situation d'endettement de la Sécurité sociale n'a rien de dramatique. La dette totale de la Sécu devrait être d'un peu plus de 150 milliards d'euros fin 2020. Cette somme n'a rien d'astronomique et représente environ 6% du PIB.

Cette augmentation de l'endettement correspond au rôle normal de stabilisateur automatique de la Sécurité sociale, qui permet d'amortir les chocs conjoncturels (et celui ci est le plus grave depuis la crise de 1929). Cela correspond au rôle de solidarité que doit jouer à tout moment la Sécurité sociale.

Cela dit, la question essentielle est celle de la suite, « du jour d'après ». La crise de 2008 avait aussi conduit à une forte hausse de l'endettement public, dans l'ensemble de l'Union européenne, et notamment dans la zone Euro. Il en était résulté le fameux TSCG3 ou pacte budgétaire, qui avait imposé des mesures drastiques d'austérité à tous les pays dont la dette publique excédait 60% du PIB. Le résultat avait été de mener une politique d'austérité impitoyable, qui a été mise en oeuvre notamment en réalisant des coupes sombres dans les services publics et en particulier en massacrant les systèmes de santé. Le cas de la Grèce est emblématique, mais la France a également mené une politique qui s'est caractérisée par une casse du système de santé dont les conséquences apparaissent clairement aujourd'hui, ne serait-ce que par l'exemple de la pénurie de masques.

Alors précisément, plus jamais ça

Il y a des chiffres symboliques qui font peur : celui d'une dette publique supérieure à 100% du PIB en est un bon exemple. Le gouvernement annonce une dette publique de 115% (dont répétons-le seulement 6% pour la dette de la Sécurité sociale). Personne n'a jamais apporté la démonstration du caractère en soi catastrophique d'une dette publique supérieure à

100% du PIB. D'autant que les taux d'intérêts sont aujourd'hui très bas, et que rien n'indique qu'ils vont remonter rapidement. En fait, cette dénonciation de « l'endettement-qui-reporte-la-charge-du-remboursement-sur-nos-enfants », fait partie des dogmes libéraux, qui considèrent que les dépenses publiques sont toujours mauvaises pour l'économie (on appelle ça l'effet d'éviction), et que la solidarité est toujours mauvaise en soi.

Réhabiliter la cotisation sociale

En fait, la question est celle de la place de la solidarité dans notre système social. Il faut faire exactement le contraire des politiques menées depuis les années 80 : il faut réhabiliter la solidarité, et mettre les services publics au cœur de notre système social. Cela implique d'abord de considérer que les dépenses socialisées sont un élément de nos richesses collectives, et non une charge qu'il faut baisser à tout

prix et le plus possible. Cela implique aussi de mettre l'accent sur la répartition des richesses, et d'abord de mettre en cause le modèle de tout pour l'actionnaire. Bien entendu, cela n'est pas nouveau pour la CGT, mais il faut réhabiliter la cotisation sociale, remettre en cause les exonérations diverses et variées qui, comme nous l'avons souvent souligné, n'ont jamais été aussi importantes. Il faut parallèlement, rééquilibrer la fiscalité au profit de salariés et des retraités en mettant à contribution les plus riches qui ont largement profité de la baisse des impôts avec par exemple la suppression de l'ISF et le plafonnement des impôts des plus riches, sans oublier la baisse de l'impôt sur les sociétés. C'est à ce prix qu'on pourra sortir par le haut de la crise actuelle.

*ACOSS : agence centrale des organismes de Sécurité sociale. C'est la caisse nationale des URSSAF, qui collectent les cotisations sociales et la CSG. On parle parfois improprement de « banque de la Sécu »

60 milliards d'euros versés aux actionnaires du CAC 40 en 2019 : + 12 % Cotisations sociales : 0 %

60 milliards d'euros c'est le montant des profits redistribués aux actionnaires du CAC 40 en 2019 dépassant largement le niveau de 2007, avant la crise financière.

En hausse de 12 % par rapport à 2018, ces liquidités versées pour l'essentiel aux grands actionnaires des multinationales du CAC 40 vont dépasser les 500 milliards d'euros depuis 2009.



L'argent coule donc à flot pour les fortunés et les fonds spéculatifs en quête de rentabilité toujours plus grande, au détriment de l'investissement, des salaires et de l'emploi.

Pour la dernière décennie, la rémunération des actionnaires aura progressé 4 fois plus vite que les salaires. Il est grand temps de faire cotiser les dividendes au même titre que tous les revenus et de moduler les cotisations sociales des entreprises à partir de critères sociaux et environnementaux.

Mais malgré la crise du Covid19 et ses conséquences qui peut sérieusement croire que le pouvoir actuel, pourfendeur de l'ISF, fera quoi que ce soit dans ce sens...

Assemblée générale de la section des retraités

10 mars 2020 - Chalet de la CMCAS du stade Brocas

Une trentaine de camarades ont assisté à l'assemblée générale annuelle de la section, quelques jours avant le confinement. Jean-Pierre MERIL a été désigné comme président de séance.

Jean-Luc VALEGEAS a donné lecture de l'hommage aux camarades disparus depuis notre dernière assemblée générale. L'assemblée a ensuite observé une minute de silence

Serge AUDONNET a présenté le document suivant :

RAPPORT ACTIVITE ET INTRODUCTION AU DEBAT

Cher(e)s camarades.

Notre dernière assemblée générale s'est tenue le 12 mars 2019 et le bureau de la section s'est réuni 11 fois entre le 2 avril 2019 et le 5 mars 2020.

La première réunion de bureau qui a suivi notre AG a reconduit le secrétariat précédent soit Serge AUDONNET, secrétaire de la section, Jean-Luc VALEGEAS administrateur général, Philippe CRUCHON trésorier et Philippe SAPHORES au poste de responsable de la diffusion de "Vie Nouvelle".

L'année 2019 aura été celle de la contestation avec la prolongation de celle exprimée par les Gilets jaunes (débutée en novembre 2018) et la bataille contre le projet de réforme de notre système de retraite depuis le 5 décembre 2019 qui continue aujourd'hui.

La section des retraités n'a pas épargné les vieilles jambes de ses adhérents appelés à participer à toutes les manifestations organisées. Et il faut reconnaître qu'il y a dans nos adhérents, un "noyau dur" d'infatigables marcheurs les fameux REM (retraités en marche).

Dans le cadre de ces luttes sociales, la section des retraités a fait un don de 500 euros à l'association ASSIST-VC qui collecte des fonds pour venir en aide aux manifestants lourdement blessés au cours de manifestations.

La section a également fait un don de 1 000 euros, en janvier 2020, à la caisse de grève de la Confédération pour aider à la lutte de ceux qui sont en grève depuis plusieurs semaines.

Activité statutaire

Une délégation de la section des retraités du Livre de Bordeaux, composée de camarades mandatés, a participé au XI^e congrès de l'UFR du 24 au 26 septembre 2019. A l'issue de ce Congrès, deux membres de la section ont été élus au bureau national (Valegeas et Audonnet) et un au secrétariat national (Audonnet). Par ailleurs Christian François demeure président de la commission de contrôle financière de l'UFR.

Bertrand BERNARD, comme nous l'avions annoncé lors de notre précédente assemblée générale, a été mandaté comme délégué au 52^e congrès de la CGT qui s'est tenu à Dijon du 13 au 17 mai dernier. Il a plus récemment été désigné par le bureau de la section pour participer au prochain Congrès de la FILPAC qui se tiendra du 30 mars au 3 avril à l'Île de Ré. Il fera partie des délégués désignés par le Syndicat du Livre de Bordeaux. Jean-Luc VALEGEAS y participera également en tant qu'invité par le secrétariat fédéral.

A noter, pour le déplorer, que nous n'avons pas, par manque de



Le président de séance

temps ou de militants pour en assurer l'organisation au moment opportun, participé à la "Journée René-Faure" en 2019 car elle n'a tout simplement pas eu lieu. Cela n'est pas un très bon signe pour notre activité régionale Papier/Livre et il faudra veiller à remettre ce rendez-vous militant à l'ordre du jour dans les semaines à venir.

Autres activités

Depuis notre précédente AG, la section a publié trois numéros du "Livre bordelais" des retraités dont un numéro en décembre spécialement consacré au conflit sur la réforme des retraites.

Enfin, il faut noter que le deuxième tome de "Rive gauche/rive droite" a connu un joli succès. Sa parution nous a amenés à engager le retraitage du premier tome. Le troisième et dernier tome (1981/2009) est toujours en gestation principalement dans la tête et les mains de Christian François à qui nous adressons tous nos vœux de rétablissement face aux problèmes de santé qu'il rencontre en ce moment.

Introduction au débat

Impossible de débiter ce rapport d'activité sans évoquer la bataille contre la réforme des retraites à la sauce Macron. Beaucoup de retraités sont dans les cortèges et certains participent aux actions menées sous toutes les formes imaginées pour maintenir la pression sur le gouvernement malgré sa volonté de passage en force.

Passage en force concrétisé le 29 février dernier avec l'annonce par le Premier Ministre, avec le cynisme qu'on lui connaît, de l'utilisation de l'article 49-3 de la Constitution.

Il est sûrement superflu de revenir sur ce qui motive notre lutte dans cette affaire. Chacun aura pu lire et se documenter sur tous les dangers et reculs qu'implique la réforme systémique de notre système de retraite et les enjeux politiques et idéologiques qui l'accompagnent.

Pour résumer, disons qu'il s'agit de baisser les pensions, d'allonger la durée de vie au travail (ou au chômage) et d'ajuster le montant des pensions aux divers aléas macroéconomiques. Le tout sous la coupe du postulat libéral (et européen) par excellence consistant à limiter le coût des retraites à un pourcentage constant du PIB quel que soit le nombre de retraités dans les années à venir.

C'est un recul social sans précédent et malgré l'enfumage généralisé, une majorité de citoyens semblent avoir compris les manipulations du gouvernement en soutenant ceux qui sont en lutte pour s'y opposer.

A ce stade, nous touchons à un aspect sensible de cette lutte historique qui montre à la fois nos forces avec notre capacité d'explications et de mobilisations, mais aussi nos faiblesses avec une insuffisante implication du privé et une sorte de grève par délégation menée pour l'essentiel par les camarades du service public. Pour revenir à ce qui concerne directement les retraités dans cette lutte, il est certainement utile de se dire et de faire savoir que nous n'échapperons pas aux effets directs ou collatéraux de la retraite par points si elle est finalement mise en oeuvre. Et cela,



Assemblée générale de la section des retraités

10 mars 2020 - Chalet de la CMCAS du stade Brocas



quelles que soient les affirmations trompeuses sur celles et ceux qui ne seraient prétendument pas "impactés" (nés avant 1975, etc.).

Comme cela a été répété à l'occasion du Comité général de l'UCR, le 29 janvier, qui peut croire que ceux qui sont déjà retraités y échapperaient ? La fin des caisses complémentaires AGIRC/ARRCO entraînerait forcément la transformation de nos pensions en "points" ou équivalents et nous rentrerions très vite dans un système où nous n'aurions pas la garantie de comment est calculée notre retraite et combien nous toucherions.

Notre participation à la mobilisation ne vient donc pas seulement en appui ou en solidarité avec les actifs. C'est aussi notre combat. A ce propos, il faut noter, pour la soutenir, l'action menée par différentes structures de retraités CGT (UFR et UCR notamment) pour obtenir l'élaboration d'un bulletin de pension récapitulatif pour chaque retraité le montant de sa pension et les évolutions des différents éléments la composant. Aujourd'hui, c'est réalisable uniquement sur Internet en menant des recherches sur plusieurs sites, ce qui décourage bon nombre de retraités.

Toujours à propos de l'UCR, les débats ont porté sur les moyens de booster les mobilisations. Des propositions ont été faites pour organiser des votations citoyennes, par exemple devant les mairies, avec pour objectif de faire se prononcer, notamment les retraités, sur la réforme Macron. Cela semble un peu compliqué à mettre en oeuvre mais, en tout état de cause, ce qui ressort de ce débat, c'est que les candidats aux municipales, dont on voit bien que beaucoup cherchent à dissimuler leur appartenance ou leur origines politiques, doivent être interrogés sur leur positionnement vis à vis de cette réforme. Il faut démasquer ceux qui se cachent derrière le prétendu apolitisme des élections municipales et ne pas oublier que nombre de conseillers municipaux sont au final des grands électeurs à l'occasion des élections sénatoriales. Et les sénateurs vont participer à bâtir la loi sur les retraites. N'ont-ils pas adopté en première lecture, il y a quelques jours, un projet de loi visant à instaurer un service minimum dans les transports ? Inutile de préciser que l'objectif poursuivi est d'entraver au maximum le droit de grève dans ce secteur.

Le débat. Bien évidemment, c'est le conflit sur la réforme des retraites qui a monopolisé le début de ce débat. Chacun a pu dénoncer à la fois le fond de cette réforme rétrograde et la forme que le pouvoir a choisi pour l'imposer malgré l'opposition majoritaire des Français avec le 49/3.

Un autre sujet a été longuement traité et il est intéressant d'y revenir compte tenu de ce qui s'est passé dans les jours qui ont suivi avec la crise sanitaire et tout ce qu'elle a pu mettre en exergue.

Un camarade a en effet, ce 10 mars, dénoncé les carences criantes de notre système de santé français dont Macron est un des acteurs de la destruction. Il a été rappelé que l'hôpital Robert-Picqué est la seule structure publique accueillant les maladies épidémiques. C'est la colère qui s'exprime face au constat que notre pays est en pénurie de production de protections et est totalement dépendant de l'Inde et de la Chine, perdant ainsi toute indépendance. Il s'agit des conséquences de la mondialisation capitaliste écrasant tout le monde au profit des

financiers de toute origine. Rappel est fait également que ce sont les mêmes qui veulent casser la Sécurité sociale et qu'il faut continuer à lutter.

Des nouvelles de la presse

François PASQUALINOTTO a informé de la mise en place à « Sud Ouest » d'un nouveau plan social (PDV) touchant 110 personnes. Il a également précisé que les journaux papier représentent encore 88 % du chiffre d'affaires global du groupe Sud Ouest tout en disant qu'à son avis, soit on investit sur l'outil industriel, soit on regarde les choses se déliter lentement. La plupart des journaux sont dans la même situation. Les patrons croient en l'avenir du numérique pas en celui du papier.

Il évoque le travail réalisé sur les conventions collectives au niveau national et le fait que les patrons cherchent à profiter du boulevard que Macron et ses prédécesseurs ont ouvert en matière de déréglementation du droit du travail.

François doit également répondre aux critiques quelquefois virulentes sur l'action de la CGT à « Sud Ouest » que certains n'hésitent pas à comparer à un syndicalisme d'accompagnement tous azimuts (CFDT) avec en plus une forme de duplicité en publiant des communiqués de la CGT sans rien organiser par ailleurs. Sans oublier de rappeler que le contexte économique des entreprises de presse est compliqué, il avoue cependant ne pas savoir expliquer certains abandons ou renoncements et veut arriver à trouver ce qui ne fonctionne plus et pourquoi. A noter que les présents ont remercié François d'avoir accepté de venir et de supporter la contradiction en toute franchise.

Des nouvelles du Labeur et activités diverses.

Mario CIONA, secrétaire général du syndicat du Livre, donne connaissance de la multitude des activités qui sont les siennes. A noter, bien que cela ne soit pas exhaustif, l'organisation des élections dans les petites boîtes, la création de sections syndicales dont certaines avec des cadres qui se présentent sur les listes CGT, des élections victorieuses, un gros travail sur les UES (Unions économiques et sociales) régulièrement gagnées par le syndicat au niveau juridique.

Rapport financier. Philippe CRUCHON, trésorier, a présenté les comptes 2019 de la section à jour des versements statutaires.

Rapport de la commission de contrôle. Sylvie ROSINA a donné lecture du rapport de la commission de contrôle appelant à donner quitus sur les comptes 2019 ce qui fut fait à l'unanimité

Élection du bureau de la section. Serge AUDONNET, Philippe BARON, Bertrand BERNARD, Gabriel BULOT, Philippe CRUCHON, Michel FORTIN, Jean-Louis MENSAN, Jean-Pierre MÉRIL, Christian RENAUD, Michel RIVET, Philippe SAPHORES, Alain THEUX et Jean-Luc VALEGEAS ont été élus à l'unanimité.

Élection des membres de la commission de contrôle. Reconduction à l'unanimité de Sylvie ROSINA, Michel ARQUEY, Janic MARQUES, Alain PEYROU, Yves SAINT-GERARD.

En conclusion un camarade a regretté la quasi absence de retraités du Labeur dans notre assemblée générale.



Vu sur le net

Au nom du pluralisme, taisez-vous !

Voilà trente ans que les libéraux occupent tout l'espace médiatique, chantent les louanges de la mondialisation heureuse, de l'Europe des marchés, et de la baisse des déficits publics.

Trente années que ces zélés du capitalisme nous abreuvent de doctrines libérales qui causent les crises, détruisent les emplois et bouleversent le climat.

Trente années qu'ils braillent contre les dépenses de l'État, appellent à réduire son périmètre, enjoignent d'alléger la pression fiscale, acclament la concurrence et roucoulent dès que l'on réduit le nombre de fonctionnaires.

Trente années qu'ils accompagnent la casse du droit du travail, qu'ils se félicitent des dividendes offerts aux actionnaires, prêchent inlassablement le « mérite » des riches et des rentiers. Trente années qu'ils accablent les travailleurs et les plus démunis, les « tire-au-flanc » et les « privilégiés » dans leurs médias gavés de subventions publiques.

Trente années que ces spécialistes de la pensée jetable se trompent sur tout. Qu'ils célèbrent la finance triomphante à la veille de la crise des subprimes. Qu'ils vantent la « solidarité européenne » quand sont imposées des coupes drastiques aux pays en difficulté.

Qu'ils applaudissent, malgré la crise climatique, le capitalisme et le consumérisme effréné dans leurs médias saturés de publicités.

Trente années que les économistes à gages – qui cachetonnent dans les conseils d'administration des grandes entreprises du CAC40 – les chroniqueurs libéraux ou les simples éditocrates cadenasent la parole et monopolisent des plateaux faits par eux et pour eux.

De « l'État obèse » et « boursoufflé » fustigé par Laurent Joffrin dans les années 1980 à la « suppression de la cinquième semaine de congés payés » prônée par Christophe Barbier en 2011, en passant par « la mondialisation heureuse » appelée de ses vœux par Alain Minc à la veille des années 2000, ils ont asséné tant de fois le même discours, le même message, qu'il est connu de tous, et par cœur : « Vive l'individualisme et le marché » ; « À bas la solidarité et la puissance publique » !

Aujourd'hui, en pleine crise sanitaire, certains retournent (une nouvelle fois) leur veste : c'est l'État tant honni qui est appelé à la rescousse.

Mais alors que le système de santé est à bout de souffle du fait des politiques libérales et des coupes budgétaires, alors que des vies sont en jeu, que penser des sommations à la « baisse des dépenses de santé » d'Éric Le Boucher ?

Que penser des prophéties de Nicolas Bouzou en 2014, selon lesquelles « dans 10 ans, nous aurons deux fois trop de lits d'hôpitaux » ?

Que penser des cris d'orfraie d'Agnès Verdier-Molinié contre « le taux d'absentéisme très élevé qu'il y a dans nos hôpitaux publics » ?

Que penser enfin, en pleine crise du Covid-19, des railleries

d'Yves Calvi contre « la pleurniche permanente hospitalière » (12 mars 2020) ?

Aujourd'hui plus que jamais, après ces trente années de captation de l'antenne, il est temps qu'ils se taisent.

Au nom du pluralisme comme au nom de la décence la plus élémentaire, nous demandons à Jacques Attali, Ruth Elkrief, Dominique Seux, Axel de Tarlé, Alain Minc, Jean Quatremer, Christine Ockrent, Jean-Michel Apathie, Nicolas Baverez, Alain Duhamel, Christophe Barbier, Brice Couturier, Jacques Julliard, Franz-Olivier Giesbert, Arnaud Leparmentier, Éric Le Boucher, Nicolas Beytout, Yves de Kerdel, Élie Cohen, Christian de Boissieu, Raphaël Enthoven, François Lenglet, Daniel Cohen,

Patrick Artus, Christian Menanteau, Éric Brunet, Yves Calvi, Laurent Joffrin, David Pujadas, Yves Thréard, François de Closets, Pascal Perri, Nicolas Doze, Jean-Marc Sylvestre, Nicolas Bouzou, Jean-Hervé Lorenzi, Olivier Truchot, Dominique Reynié, Philippe Dessertine, Agnès Verdier-Molinié et consorts, de ne plus prendre la parole dans les médias pendant trente ans.

Nous demandons également aux médias qui les emploient ou qui les invitent – et a fortiori les médias du secteur public – d'en profiter pour laisser la place, et faire entendre d'autres voix (qui ne soient pas leurs clones) pendant trente ans.

Dans trente ans, alors, on pourra débattre à armes égales.

Acrimed

Post-scriptum : Nous ne doutons pas que le Conseil supérieur de l'audiovisuel veillera à ce que le pluralisme soit ainsi strictement respecté.



En Allemagne, la retraite à points a accru la pauvreté des personnes âgées

Outre-Rhin, la question de la pauvreté des retraités est au cœur du débat politique et a conduit à la correction d'un système de retraite à points qui, combiné aux réformes néolibérales du marché du travail, est à l'origine du phénomène. Une leçon pour la France. Ce tournant de l'année 2020 a également été marqué en Allemagne par un vif débat autour de la question des retraites. Mais la nature de ce débat est sensiblement différente de celui qui agite la France. L'enjeu est en effet de combattre un des phénomènes qui inquiète le plus la population allemande : la pauvreté des personnes âgées.

Après d'intenses discussions, les membres de la grande coalition qui regroupe la CDU chrétienne-démocrate, les Bavarois de la CSU et le parti social-démocrate (SPD) sont parvenus à se mettre d'accord à la mi-décembre sur une « retraite de base » (« Grundrente ») destinée à réduire le risque de pauvreté des seniors et qui sera financée par un impôt sur les transactions financières. Ce compromis est loin d'être idéal et les nouvelles mesures, prévues pour 2021, ne sont pas finalisées.

Mais cet intense débat, qui a duré toute l'année 2019, et l'insistance sur le sujet d'un SPD aux abois électoralement devraient amener à bien des réflexions sur les conséquences de la réforme envisagée de ce côté-ci du Rhin.

Mediapart.fr